

Image not found or type unknown



Frais d'agence obligatoires?

Par **julieetcyril**, le **17/03/2008** à **20:05**

Bonjour,

Je dois visiter un appartement demain, j'ai su qu'il se libérer fin mars par une amie qui connaît l'actuelle locataire. Il est pourtant géré par une agence, mais je n'ai rien vu à son sujet. Si l'appart m'intéresse et que je souhaite signer avec l'agence, dois-je payer la totalité des frais d'agence? N'y a-t-il pas, dans ces frais, une part consacrée à la pub de l'appart et aux visites? Suis-je en droit de ne pas payer ces derniers?

J'attends avec impatience votre réponse.

Merci.

Julie